

Madame Marie Cousin
Association R.A.P., groupe local SQY

Madame,

Nous vous remercions pour vos remarques au sujet de de la publicité dans la ville et pour votre questionnaire associé. Le programme de notre liste écologiste et citoyenne a été construit grâce à des ateliers participatifs et à des assemblées citoyennes publiques. La publicité fait partie des nombreux sujets qui ont été abordés et débattus. Au sujet de la publicité, nous avons choisis de réduire sa place dans l'espace public selon une démarche et des mesures appropriées qui se trouvent dans notre programme.

Voici nos réponses en fonction des thèmes pour lesquels vous nous avez interrogés.

1. Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Pour un règlement plus protecteur du cadre de vie, nous voulons :

Proscrire les écrans numériques dans l'espace public y compris sur les mobiliers urbains et réglementer l'extinction des lumières des enseignes et des publicités, y compris pour les mobiliers urbains.

Ces mesures pour réduire la place de la publicité dans l'espace public concourent à l'objectif de sobriété énergétique et à la réduction de consommation d'énergies fossiles qui font par ailleurs l'objet de mesures spécifiques dans notre programme.

De plus, d'autres mesures que vous évoquez retiennent notre attention car elles vont dans notre sens et elles pourront être utiles pour préciser et renforcer l'écriture du RLPi (proscrire l'utilisation de systèmes de mesure automatique de fréquentation (caméras publicitaires), instaurer une règle de densité plus restrictive pour la publicité extérieure, y compris sur les mobiliers urbains, proscrire les bâches publicitaires dans l'espace public)

Le RLPi reste à finaliser

Le conseil d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines du 14 novembre a arrêté le projet du règlement local de la publicité intercommunal (RLPi) issu de la première phase. Pour nous, ce règlement n'est pas à la hauteur des enjeux et des engagements du PCAET SQY.

Le projet de règlement local de publicité intercommunal de SQY a été adopté à la majorité par 41 voix pour, 8 voix contre (dont V. Gasq) et 16 abstentions (conseil communautaire du 14 novembre dernier) Vous aurez remarqué que Vivien Gasq qui a refusé ce projet de texte insuffisant, est aussi désormais tête de liste de AIMES Montigny.

La communauté d'agglomération de SQY aura à finaliser son futur RLPi, à la suite de l'enquête publique qui aura lieu après les prochaines élections municipales et communautaires.

Le RLPi (projet) autorise le déploiement des écrans vidéo malgré les voix qui s'élèvent pour dénoncer ces équipements énergétivores -à leur fabrication et pendant leur fonctionnement- et qui posent bien d'autres problèmes (risque d'accidents, éclairage nocturne nocif pour la biodiversité,...)

Nous espérons que de nombreux avis en faveur de la protection de l'environnement pourront faire modifier et renforcer le RLPi en ce sens.

2. Contrat publicitaire de concession

Le contexte : la création, l'entretien, la maintenance et la fourniture du mobilier urbain sur les voiries communales sont de la compétence des villes membres de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cependant SQY vient de conclure un contrat ayant à la fois pour objet de répondre aux besoins propres de Saint-Quentin-en-Yvelines et à ceux des communes de Maurepas, Montigny-le-Bretonneux et Villepreux - un contrat de 10 ans avec la société Decaux –

Le choix du concessionnaire et le contrat de concession de service ont été approuvés par la communauté d'agglomération le 14 novembre dernier. Adopté à la majorité par 42 voix pour, 4 voix **contre** (dont V. **GASQ**), 19 abstentions. Vous aurez remarqué que Vivien Gasq est aussi désormais *tête de liste* de *AIMES Montigny*

Montigny fait donc partie des 3 premières communes de SQY, concernées par le renouvellement du mobilier urbain (qui comporte de la publicité). L'agglomération a précisé que le choix des maires est respecté sur chaque commune pour le renouvellement du mobilier urbain. M.Ourgaud, maire de Montigny, a malheureusement choisi de renouveler les équipements sans restriction en nombre et avec en plus **des écrans numériques** sur une partie du mobilier urbain !

Nous resterons vigilants pour utiliser toutes opportunités par la suite pour réviser ces contrats publicitaires dans la mesure du possible.

3. Faire respecter la loi sur le paysage

Nous constatons que les contrevenants peuvent souvent impunément poursuivre leurs incivilités. Par le passé, la municipalité elle-même (par méconnaissance ou manque de compétence) a pu ainsi commettre des irrégularités sur son propre patrimoine à Montigny. Nous avons ainsi apprécié les actions de votre association pour rappeler la municipalité à ses obligations en la matière avec en particulier l'exercice du pouvoir de police du maire. De grandes bâches publicitaires ont ainsi été retirées dans la ville (comme par exemple sur la façade du gymnase de Coubertin)

Nous veillerons particulièrement au respect des règlements avec en premier lieu le concours des personnels de la mairie, en concertation avec les associations qui peuvent contribuer à cette attention citoyenne, avec tous les acteurs concernés et, le cas échéant, en usant des pouvoirs de police du maire prévus en la matière.

4. Prospectus dans les boîtes aux lettres : des autocollants STOP PUB

Contexte : depuis quelques mois seulement ce type d'autocollants est disponible à la déchetterie intercommunale à Montigny. Cette possibilité récente est peut-être due à la pugnacité de vos adhérents ; depuis plusieurs années la municipalité à Montigny refusait en effet de mettre à disposition ce type d'autocollants.

Pour lutter contre les imprimés non sollicités, et pour encourager la réduction des déchets, nous faciliterons la mise à disposition d'autocollants « STOP PUB » aux habitants qui le souhaitent ; ces autocollants seront gratuitement mis à disposition à la mairie.

Nous espérons que ces informations contribueront à convaincre les citoyennes et les citoyens à porter leurs suffrages sur notre liste aux prochaines élections municipales.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Salutations respectueuses,

Le collectif AIMES